

A.G.P.
Société par actions simplifiée
au capital de 51 000 euros
Siège social : 1, Montée de Saint Martin,
01680 LHUIS
433926003 RCS BOURG-EN-BRESSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 SEPTEMBRE 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,
LE 30 SEPTEMBRE A 14 HEURES,

La Société GP.COM GROUPE, Société par actions simplifiée au capital de 734 000 euros, ayant son siège social 183 route des Carts SAINT BOIS, 01300 ARBOYS EN BUGÉY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 810 681 619 RCS BOURG EN BRESSE, représentée par Monsieur Jean PERRIER, en sa qualité de Président,

Associée Unique de la société A.G.P.,

Étant précisé que la société SEREC, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société a été régulièrement informée des décisions devant être prises,

En présence de Madame Nadine GUSMEROLI, Présidente non associée de la Société,

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Associé Unique prend acte que, par suite de l'absorption de la société SEREC CONSULTING, par la société SEREC, le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société est désormais exercé par la société SEREC, devenue titulaire dudit mandat.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Pour la société GP.COM GROUPE
Monsieur Jean PERRIER

